

2008-09-15 : Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 15 septembre 2008 à 19 h et à laquelle assistent les membres du Conseil suivants, M^{me} la mairesse Marie Désilets, M^{me} et MM les conseillers Marie-Josée Fréchette, Patrice Pinard, Simon Boucher et Léo Benoit. Les conseillers Patricia Blais et François Biron sont absents.

M^{me} Marie Désilets préside la séance et procède à son ouverture. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Lecture est faite de l'avis de convocation. Il est certifié par la secrétaire que les membres du Conseil absents ont été avisés de la tenue de cette séance.

Les élus suivants déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires : Marie Désilets, Marie-Josée Fréchette et Simon Boucher.

DÉCISIONS

08-0918 : **Élimination des déchets**

Le conseiller Patrice Pinard propose que la Régie intermunicipale des matières résiduelles des Sources soit avisée que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton n'entend pas lui accorder le mandat de négocier en son nom un contrat avec la Société de développement durable d'Arthabaska pour l'élimination des déchets en provenance de son territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0919 : **Traitement des matières résiduelles et recyclables**

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose qu'une demande soit faite à la Société de développement durable d'Arthabaska afin de connaître les différents coûts relatifs au transport, à l'enfouissement et au traitement des matières résiduelles et recyclables en provenance du territoire de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-0920 : **Autorisation pour un feu d'artifice**

Le conseiller Simon Boucher propose qu'une autorisation soit accordée à July Langlois et Michaël Martel pour la tenue d'un feu d'artifice au 430 4^e rang, le 27 septembre 2008, le tout conformément au règlement n° 19.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aucun autre sujet n'est prévu à l'avis de convocation. La levée de la séance est demandée à 20 h. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire-trésorière,

Marie Désilets

Marlène Langlois